

BRICHET (*Jean*), Ingénieur agronome forestier (Membacq, Liège, 15.4.1899 - Dinant, 1.3.1949).

Son père, inspecteur principal des Eaux et Forêts lui fit partager dès le jeune âge une profonde sympathie pour la sylvie ardennaise.

Il aimait y faire de longues randonnées charmées par le chant du vent et des oiseaux.

Déjà, il se plaisait dans la solitude au contact de la nature.

Ingénieur agronome forestier de l'Université de Louvain et spécialisé en sylviculture tropicale, Jean Brichet arriva à la Colonie le 13 septembre 1925.

Après un stage réglementaire au Jardin botanique d'Eala où il prit contact avec la grande forêt tropicale, et perfectionna sa systématique botanique. Il fut désigné pour être conseiller forestier du chef de Service agronomique de la province Orientale. Personne ne l'avait précédé dans cette tâche, et une opinion répandue à cette époque semblait admettre que la sylvie tropicale quasi inviolée trouverait en elle-même des moyens de défense. Et cependant déjà de vastes plages de déboisement apportaient des modifications profondes à caractère agrologique et climatique.

De vastes problèmes devaient retenir l'attention de Jean Brichet: étude des formations forestières jachères, érosion dans le Haut-Ituri et dans la région des Banande, reboisements climatiques de la ligne du crête Congo-Nil.

Rapidement, le forestier se rendit compte de l'interpénétration des problèmes agronomiques écologiques et forestiers.

Il eut la bonne fortune de pouvoir étayer ses jugements sur les études forestières entreprises à Yangambi, siège principal de l'Institut national pour l'Etude agronomique du Congo (Ineac), situé à 100 kilomètres de sa résidence.

Des réserves forestières furent créées par ses soins et des gardes forestiers formés pour en assurer l'intégrité ou l'aménagement.

Après de très nombreux voyages, et de longues études, une réglementation forestière fut édictée et mise à l'épreuve. Les résultats furent lents et parfois décevants, car les méthodes indigènes conservatrices de la forêt tendaient à se relâcher. Il fallut attendre l'avènement des paysannats indigènes établis sur des bases rationnelles pour mettre fin à cette situation.

Après sept ans d'activité créatrice dans la province Orientale Jean Brichet, en 1932 devint directeur du Service de l'agriculture et chef de la section forestière du Gouvernement général à Léopoldville.

Mission délicate lorsque l'on songe que des forêts de facies variés couvrent près de la moitié de la superficie totale du territoire congolais: grande forêt ombrophile, forêt de montagne, forêt sèche, mangroves, etc.

Toute réglementation efficace devait nécessairement tenir compte des constantes individuelles et collectives du cultivateur noir. Une évolution technique trop rapide risquait de désagréger la société coutumière, un respect exagéré des traditions paralyserait le développement du pays. Entre ces deux obstacles, Jean Brichet devait évoluer avec sagesse.

Le cadre forestier dont il disposait était modeste et hors de proportion avec les problèmes à résoudre.

Les nouvelles mesures de protection des richesses forestières furent limitées aux terres domaniales: limitation des congés et fixation des règles à suivre dans l'exploitation de manière à assurer la régénération forestière et assurer l'avenir.

A cela s'ajoutait la protection des têtes de source et celle des terrains en pente menacés par l'érosion.

En 1945, le cadre forestier comportait 30 ingénieurs forestiers et plus de 70 agents.

Un bureau de la technologie du bois avait été créé à Léopoldville.

En 1946, le Département fit appel à l'expérience de Jean Brichet et le nomma conseiller forestier à la Direction générale de l'agriculture au Ministère des Colonies. C'était le couronne-

ment d'une longue carrière africaine.

En étroite collaboration avec son successeur à Léopoldville, Humblet il fut l'inspirateur du décent forestier de 1949 qui consacrait la notion de « possibilité », c'est-à-dire de la grandité de matière ligneuse que l'on peut retirer annuellement d'un massif forestier tout en sauvegardant la pérennité et la rentabilité du capital.

Doué d'une santé vigoureuse rien ne permettait de présager une fin prochaine. A l'âge de cinquante ans, Jean Brichet mourait à Dinant le 1<sup>er</sup> mars 1949.

La disparition constituait une grande perte pour cette branche si importante de l'agriculture coloniale et était douloureusement ressentie par ses collègues et ses nombreux amis.

Le défunt était officier de l'Ordre de la Couronne et officier de l'Ordre royal du Lion.

15 décembre 1965.  
M. Van den Abeele.